



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### CHSCT CENTRAL DES PREFECTURES 9 Octobre 2012

Ce 3ème CHSCT de l'année 2012 était présidé par le Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur, Philip ALLONCLE qui a présenté à l'assemblée la nouvelle Sous-directrice de l'Action Sociale Isabelle MERIGNANT.

**Vos représentants FO : Christine JORIS, Eric BERGEON, Jean DAIX, Stéphane GAGNAIRE, Rodrigue RETOUX, Renée DUCCELLIS, Odile CATROU et André CARCELLE**

Figuraient, à l'ordre du jour, les points suivants :

- 1) approbation du PV du CHSCT central du 11 juillet 2012
- 2) point d'actualité du réseau des ISST (comité de pilotage départementaux relatifs à la sécurité des préfectures et présentation du dispositif "carte agent")
- 3) rapport d'activité 2011 de la médecine de prévention
- 4 Bilan de la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux dans les préfectures
- 5) Questions diverses

#### **1 -Approbation du PV du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail central des préfectures du 11 Juillet 2012**

PV approuvé à l'unanimité

##### **2.1 - Point d'actualité du réseau des ISST**

155 inspections sur site ont eu lieu au cours du 1er semestre 2012 soit une augmentation de 124 % par rapport à 2011. L'arrivée des inspecteurs de la gendarmerie a permis d'étoffer le réseau des ISST, dont le nombre est porté à 19 sur l'ensemble du territoire national. Les principales difficultés rencontrées sont liées à la sécurité incendie, à l'électricité, à l'ingénierie des postes de travail notamment.

Un audit sur la tenue des documents obligatoires (rapports sur l'électricité, les ascenseurs, le DUERMI (Document Unique d'Evaluation des Risques du Ministère de l'Intérieur), le registre Santé et Sécurité au Travail ainsi que sur le suivi des convocations pour la médecine de prévention, a eu lieu et figure dans le rapport annuel des ISST.

A priori, la quasi totalité des préfectures seraient munies d'un document unique, même si celui-ci pose des problèmes de mise à jour dans certaines préfectures. Il est rappelé le triste cas du suicide d'une collègue de ROUEN, préfecture dans laquelle le document unique n'a pas été mis en place.

Des séminaires ont été organisés essentiellement autour de Paris, mais aussi à Lyon durant lesquels les différentes directions du ministère sont intervenues. Enfin, les ISST participent aux groupes de travail relatifs aux risques psycho-sociaux.

Sur ce point, **FO** est intervenue pour demander si les suicides survenus dans les préfectures seront qualifiés en accident du travail. Après un long silence, l'administration a répondu que ces dossiers relevaient désormais de la justice, ce qui signifie qu'il y aurait donc eu plainte de la part des familles.

Pour Force Ouvrière si les documents uniques ont été élaborés, nous ne sommes pas persuadés de la régularité des mises à jour obligatoires plutôt considérées comme des contraintes et non comme des outils de travail. Il existe une différence importante entre le bilan présenté et la réalité dans les préfectures. FO demande au Président du CHSCT des préfectures d'insister auprès des préfets sur l'importance de cet outil.

M. ALLONCLE répond que ces documents doivent être exploités et rentabilisés, que le CHSCT central ne peut que constater et que la bonne tenue des documents et leurs mises à jour relèvent

des CHSCT locaux et notamment des représentants du personnel. Le DRH précise également qu'un nouveau logiciel d'aide à l'élaboration des documents uniques est en cours d'élaboration.

Dans le cadre des mises en œuvre des applications telles que FAETON ou AGDREF des travaux importants auront lieu dans les lieux d'accueil du public. Force Ouvrière pose la question en termes de sécurité des lieux et de conditions de travail pour les agents. M. ALLONCLE demandera aux préfets d'être vigilants.

Force Ouvrière constate que si le quota des réunions des CHSCT locaux est majoritairement atteint, rien ne se passe après ces réunions. Il faudrait une impulsion du CHSCT central et faire prendre conscience au corps préfectoral qu'un CHSCT est important. Le DRH répond que les secrétaires généraux de préfectures sont réunis 2 à 3 fois par an. Il est donc possible de faire un point et leur donner un axe des préoccupations des représentants du personnel. Il propose de faire participer un représentant du personnel du CHSCT central qui pourra exposer les problèmes qui demandent une attention particulière à débattre en local, avec obligation de résultat et un suivi pour redonner confiance au personnel.

Concernant les fiches de poste des assistants et des conseillers de prévention et le temps de travail qu'ils doivent consacrer à cette mission, un document est en préparation qui déterminera de façon précise l'organisation du travail de ces agents. Force Ouvrière insiste sur cette nécessité, il faut fiabiliser la chaîne de prévention, notamment par la mise à jour du DUERMI, dont la complexité représente peut-être un handicap pour les préfectures. Pour FO, les difficultés ne sont pas seulement un problème de prévention, mais peuvent aussi provenir d'une rupture avec l'encadrement. Il y a urgence à revoir la GRH, les conditions de travail sont de plus en plus difficiles notamment sur les postes d'accueil des usagers, de plus en plus agressifs. FO demande à disposer d'un état synthétique des mises à jour du DUERMI dans les préfectures, et demande une nouvelle version de ce document plus accessible.

M. ALLONCLE souscrit tout-à-fait à la demande de suivre l'actualisation du DUERMI et de communiquer le résultat en comité central.

Il convient que, malgré les efforts fournis en matière de prévention des RPS, de formation et de dialogue social, il reste encore beaucoup à faire afin de permettre aux personnels en difficulté d'avoir des réponses à leurs questions. Les préfets et secrétaires généraux sont en permanence alertés sur ce sujet. La nouvelle Sous Directrice de l'action sociale n'écarte pas la possibilité qu'elle se réserve d'assister à un (ou plusieurs) CHSCT local sans en avertir au préalable l'administration préfectorale.

**Pour FO** l'encadrement intermédiaire et notamment les directeurs de RH, ne correspondent pas toujours au profil attendu sur ces postes et cela pose des problèmes dans les relations avec les agents. FO demande s'il y a des formations de management pour ces postes spécifiques. M. ALLONCLE confirme et informe de la mise en place d'une formation continue. FO insiste pour que le côté humain de la GRH ne soit pas laissé de côté !

## **2.2 - Point sur la mise en place des comités de pilotage départementaux relatifs à la sécurité des préfectures**

Le Préfet RIFFAUT a adressé un télégramme à l'ensemble des préfets avec un questionnaire simple demandant si le comité avait été mis en place, sa composition, les dossiers qui lui ont été soumis et l'auto-diagnostic. Seules 10 réponses sont parvenues en une semaine.

Afin que les agents sachent que cette instance existe, deux pages d'information y seront consacrées dans le prochain CIVIC. FO demande si l'on peut prévoir, dans le cadre d'une démarche participative, la présence des secrétaires des CHSCT locaux dans ces comités départementaux de sécurité afin qu'ils aient la bonne information à la source, et les faire remonter à l'administration centrale.

M. BESCHIZZA répond que rien n'interdit aujourd'hui, sous couvert du secrétaire général et du préfet, d'intégrer dans la composition de ces comités le secrétaire du CHSCT.

## **2.3 - Présentation du dispositif « carte agent »**

Il existe 11 cartes ou « visuels » qui correspondent aux différents métiers : corps préfectoral, agent de préfecture, police scientifique, etc... Cette carte se présente comme une carte bancaire, avec une

puce qui contiendra dans un premier temps : le nom, le prénom, le RIO (ou matricule) et l'affectation professionnelle.

Elle identifie l'agent mais ne permet pas de voir ce que fait l'agent (principe de la carte dite "inactive"). Elle permettra :

- l'accès aux applications (Chorus, depuis 2012, FAETON)
- le badgeage
- l'entrée dans l'établissement
- la restauration

Le déploiement de cette carte doit être terminé en juillet 2013. 55 % des personnels des services territoriaux sont déjà dotés de la carte « agent ». Des visites de terrain sont effectuées pour accompagner et impulser la mise en œuvre de ce dispositif mais aussi pour rassurer les agents sur les inquiétudes qu'ils peuvent éprouver.

L'administration précise que l'application qui permet d'insérer les 4 informations (nom, prénom, RIO et localisation administrative) n'est pas couplée avec les autres applications existantes (Casper par exemple) .Cela sera envisageable pour le badgeage, mais relèvera d'une décision locale ; cette carte est seulement un moyen d'authentification de la personne.

FO assure de sa vigilance par rapport aux dérives qui pourraient découler de la mise en place d'un tel système. Elle constate qu'à terme on peut devenir dépendant de cette carte si celle-ci sert aussi bien à s'identifier, à badger, à se connecter, à entrer/sortir. Et si on la perd, comment peut-on travailler ?

Elle demande aussi si des conditions d'accès seront retenues afin de contraindre les déplacements au sein de l'établissement, car aujourd'hui, force est de constater que la tendance est à la contrainte de la circulation dans les bâtiments.

L'administration répond pour ce qui concerne la perte de la carte : signaler au plus vite car possibilité de faire une carte temporaire.

Pour ce qui concerne les contraintes de circulation, c'est du ressort de l'entité qui définit la règle. Effectivement, des zones seront définies par les responsables de la sécurité du site.

A la question de **FO** demandant si cette carte peut recueillir d'autres informations, l'administration répond qu'il n'est pas prévu qu'il y ait d'autres éléments sur la puce. Toutefois, la possibilité d'étendre les besoins existe.

Pour **FO**, seulement 10 % de la capacité de cette puce sont utilisés, ce qui laisse beaucoup de marge pour les évolutions à venir. FO demande si cette puce est inactive, ou active ce qui permettrait de savoir en temps réel où se trouve l'agent. Réponse de l'administration : la puce est inactive.

### **3 – Médecine de prévention**

Le docteur FOULLON précise tout d'abord que les médecins ont bien intégré les nouvelles dispositions du décret de juin 2011 qui les met au cœur de la santé au travail et renforce son rôle de prévention. Les efforts ont été et seront maintenus pour le recrutement des médecins de prévention. Les organisations syndicales remercient le Docteur FOULLON du travail effectué pour fournir un rapport complet et détaillé. FO demande que soit fourni un bilan des arrêts maladie et de travail pour mesurer l'impact de la RGPP, cela devrait être facilité avec la mise en place des cellules de veille, ainsi que le résultat de l'étude sur le stress qui pourrait servir aux travaux de ces mêmes cellules.

Le docteur FOULLON répond que cela représente un énorme travail à mettre en place avec les DRH et qu'il faudrait que les médecins de prévention soient correctement informatisés et reliés à « DIALOGUE ».

FO fait remarquer que si les cellules de veille ont été mises en place elles n'ont pas de fonction apparente et on n'en a aucune nouvelle. FO constate que selon le rapport, les visites médicales ont augmenté de façon très significative en 10 ans et que c'est aux DRH d'en tirer les conclusions. Les motifs du mal-être au travail doivent donc être pris en compte par les DRH.

L'administration dit ne pas pouvoir démentir les causes listées dans le rapport. La politique de RH donne des orientations, un lien existe entre le médecin, la cellule de veille et la hiérarchie. Cela se traite en local, à la libre initiative du dialogue social. Elle précise que 70 % des cellules de veille incluent les organisations syndicales dans leurs travaux.

Pour l'administration, son rôle est d'influencer, d'impulser. Elle reconnaît que la gestion des personnels est effectivement liée à un savoir-faire qu'il faut développer. La recherche de l'efficacité est un grand débat mais avec des moyens et des effectifs en diminution, on ne peut pas y échapper. FO rétorque que les solutions sont là, listées dans le rapport : écoute, dialogue, soutien hiérarchique, pour aider les agents à mieux supporter leurs conditions de travail qui se dégradent toujours un peu plus.

La secrétaire permanente du CHSCT a réclamé un bilan amiante.

#### **4 – Bilan de la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux dans les préfectures**

Jérôme NORMAND, adjoint à la sous directrice de l'action sociale, rappelle qu'un groupe de travail national a été installé par le ministère sur cette thématique et qu'il s'est réuni 2 fois en 2012. Un tableau détaillé des actions menées dans les préfectures a été élaboré et M. NORMAND précise qu'un 2ème bilan est en cours afin de disposer d'un état des lieux précis, qualitatif et comparatif. La Sous Direction contacte actuellement les préfectures pour adapter son pilotage national.

#### **5 - Questions diverses :**

##### **Régime indemnitaire :** TMO/PFR/Réserve d'objectifs :

Un bilan sur les régimes indemnitaires sera fait pour fin novembre. Pour FO il est anormal qu'un quota d'agents soit exclu de la réserve d'objectif.

L'administration répond que les seuls quotas imposés sont des quotas à minima et que c'est à chaque préfecture de déterminer son plafond.

##### **Sous-préfecture de Boulogne :**

Les conditions de travail des agents sont absolument épouvantables. Quel avenir pour ces personnes ? Le préfet des Hauts de Seine aurait visité un bâtiment capable d'accueillir le personnel. On attend la réponse du secrétaire général.

L'administration répond qu'elle relayera l'interrogation des organisations syndicales, c'est un dossier compliqué, et les décideurs ont les solutions à l'esprit.

**Préfecture du Morbihan :** FO évoque ses difficultés à obtenir l'intégralité des échanges dans le compte rendu du spécial CHSCT « conditions de travail » qui a eu lieu à Vannes le 7 juin 2012.

L'administration répond qu'elle doit demander l'enregistrement. La secrétaire du CHSCT répond qu'elle n'arrive pas à l'obtenir. M.ALLONCLE répond qu'il va intervenir.

La séance est levée à 18 h 00.

